

A Propos de la "Canada Life"

Les agents de la "Canada Life" ont fait en 1915 pour \$1,000,000 de plus d'affaires en Canada que l'année précédente.

La "Canada Life" a payé aux porteurs de polices, en 1915, \$7,822,201, soit plus de \$7,000,000 de plus que les paiements pour les mêmes fins de n'importe quelle année précédente et les dividendes des porteurs de polices ont absorbé la majeure partie de cette somme.

Le revenu de la "Canada Life", en 1915, a été de \$9,333,632.19, soit le plus élevé dans les annales de la compagnie.

L'excédent gagné s'est élevé à \$1,480,866.

Le total des dividendes payés aux porteurs de polices, en 1915, a été de plus de \$2,800,000.

HERBERT C. COX,
Président et gérant général.

ASSURANCES

**Cautionnements
Judiciaires.**

**Garantie de Contrats.
Fidélité des Employés.**

**Vie, Accidents, Maladies,
Vol, Bris de Glaces,
Attelages,
Responsabilité de
Patrons et Publique,
Pharmaciens, Automobiles.**

LA PREVOYANCE

160 rue St-Jacques, Montréal

TEL. MAIN 1626

J. C. GAGNE, Gérant-Général.

CHEZ LES ASSUREURS-VIE

L'Association des Assureurs sur la Vie de la Province de Québec a tenu récemment, son assemblée annuelle dans les salles du National Club.

Au début de la soirée, un lunch succulent fut servi aux membres, après quoi on procéda aux élections des dignitaires de l'association pour l'année 1916-1917.

M. Chas. C. Gauvin, président sortant de charge, présidait l'assemblée.

Voici les nouveaux élus:

Président, J. P. Rowley, Metropolitan Life; vice-présidents, A. B. Haycock, Canada Life, et C. A. Butter, Great West Life; secrétaire, E. M. McNeice, Gresham Life; trésorier, G. O. Langevin, Metropolitan Life; conseillers, A. J. Meiklejohn, Confederation Life, E. J. Lespérance, Imperial Life, R. P. Marrison, Sun Life, W. O. H'Percety, Canada Life, Chas. C. Gauvin, New York Life.

L'Association a fait de véritables progrès depuis une année. Grâce à ses instances, le gouvernement provincial a fait adopter une loi défendant à tout agent d'assurance sur vie non résident de venir faire de la sollicitation dans Québec. La province d'Ontario a elle aussi une loi qui défend aux citoyens non-résidents de parcourir son territoire pour y prendre des risques. C'est dans le but de rendre la pareille à Ontario que cette loi a été adoptée.

Dix-huit nouveaux membres ont été admis dans l'association.

"LA COMPAGNIE DES JARDINS MARAICHERS, LIMITEE."

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du troisième jour de mars 1916, constituant en corporation MM. Félix Gervais, marchand, Maisonneuve; Aldéric Vinet, tailleur; Eugène Leclerc, bijoutier; Dr Eugène Côté, dentiste et Joseph Alfred Turgeon, négociant, de Montréal, dans les buts suivants:

Acquérir par vente, échange, transport ou autrement des immeubles, lots et terres; les subdiviser soit en lots à bâtir, soit en jardins maraichers ou pour toute autre fin, au gré des acquéreurs; les donner, vendre et échanger ou autrement en disposer de quelque manière que ce soit, les construire et y faire tous travaux et améliorations quelconques; les louer à toute personne, société ou compagnie en tout ou en partie pour des fins agricoles ou autres; les donner à bail, à bail à ferme ou autrement; de les hypothéquer ou de les donner en garantie en tout ou en partie; acquérir de quelque manière que ce soit par vente ou autrement l'actif et le passif de toute autre compagnie immobilière et mobilière et notamment toutes les parts, droits, actions et prétentions, intérêts et obligations quelconques tant activement que passivement de la compagnie dite: "Le Crédit Immobilier de Boucherville," corps politique et incorporé et ayant sa principale place d'affaires en la cité de Montréal; le tout sujet à l'approbation de la majorité en valeur des actionnaires desdites compagnies, sous le nom de "La Compagnie des Jardins Maraichers Limitée," avec un fonds social de cinquante mille piastres (\$50,000.00), divisé en dix mille (10,000) actions de cinq piastres (\$5.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce troisième jour de mars 1916.

C.-J. SIMARD,

16-1 Sous-secrétaire de la province.

"WM LEE, LIMITED"

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de

BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE D'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés